

# SOL'ABEILLE - 2017

## BILAN DE LA SAISON

### ● PRETS D'ESSAIMS

La saison apicole 2017 compte toujours 10 apiculteurs - trices soutenus – ues par l'action de prêt d'essaims. Au mois d'avril 2017, 2 apiculteurs ont transmis les essaims qu'ils détenaient depuis 2 ans, 7 apiculteurs ont conservé leurs essaims pour une année de plus et 1 apiculteur nous a fait part de sa difficulté pour restituer les essaims.

Au cours de l'hiver 2016-2017 3 apiculteurs ayant eu des pertes de colonies importantes ont sollicité Sol'Abeille afin de postuler pour un prêt d'essaims pour 2017.

1 Dossier n'a pas été retenu car la personne n'était toujours pas cotisant solidaire. Il repostulera pour 2018.

1 Dossier a été accepté et a reçu un prêt de 10 essaims provenant d'un apiculteur cédant.

1 Dossier a été accepté, celui ci viens conforter un prêt antérieur et toujours en cours. L'apicultrice disposera pour 2017 de 20 colonies pour accélérer sa montée en cheptel.

Au total se sont 15 apiculteurs qui ont été soutenus par Sol'abeille dont 5 qui sont aujourd'hui installés à titre principal et 2 autres qui déposeront leur DJA pour 2018.

### ● LUTTE CYNIPS

En regard du développement du Cynips du châtaignier sur l'ensemble du massif pyrénéen ariégeois, Sol'Abeille a financé 10 lâchers de Torymus qui sont venus compléter ceux de 8 apiculteurs sur 10 sites différents.

Cela a permis d'effectuer des lâchers de 75 femelles par sites.

### ● RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

Sol'Abeille est une association loi 1901, avec un CA composé de 7 membres. Au minimum une réunion annuelle est effectuée afin de voter les rapports et de mettre en place les actions a mener sur la saison suivante.

En début d'année, après retour des dossiers de demande de prêt, une commission d'attribution se réunie afin de faire le point sur les candidatures et de statuer sur les suites a donner.

Les apiculteurs cédants et les nouveaux acquéreurs se mettent en contact pour la passation des essaims après visites de ces derniers qui doivent être au moins sur 3 cadres de couvain avec une reine de l'année passée, cela fonctionne sur la confiance réciproque, un chèque de caution de 150€ par essaim prêté est demandé.

Le prêt peut se reconduire pour une durée de 3 ans, temps nécessaire a une confortation de l'activité.